



Perpignan, le 25 FEV. 2022

Monsieur Nicolas GARCIA
Maire
Boulevard Voltaire
BP 11
66200 ELNE



Suivi par : DCFEIT – E. BARTHE

Objet : déclaration de projet emportant Mise en Compatibilité n°3 du PLU

PJ : avis des services

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L 153-40 et L 132-7 du Code de l'Urbanisme, j'ai bien reçu le projet de mise en compatibilité du PLU de votre commune.

À ce titre, je vous transmets les observations de mes services que vous trouverez dans l'annexe ci-jointe.

Par avance, je vous remercie de nous envoyer le dossier approuvé de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

Pour la Présidente du Département
et par délégation
Le Directeur Général des Services

Jérémie LE FOUILLER



**Avis des Services du Département
concernant la déclaration de projet
portant mise en compatibilité n°3 du PLU
de la Commune de ELNE**

EAU - ENVIRONNEMENT

Les remarques formulées en avril 2021 ont bien été prises en compte : la présence de zone de sauvegarde pour l'AEP est mentionnée dans le règlement de la zone 2AU, et ce dernier prévoit l'interdiction d'activités polluantes.

INFRASTRUCTURES ET DÉPLACEMENTS

La déclaration de projet n°3 est conforme au projet initial de la ZAC avec un accès sur la RD914, dont on voit une esquisse dans le dossier (giratoire) sans précisions sur ses caractéristiques géométriques.

L'aménagement devra faire l'objet d'une étude plus poussée le plus en amont possible des travaux pour recueillir l'accord du Département et permettre la mise en place d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le devenir du Chemin des Mosselons devra aussi être précisé et si possible être rattaché au projet du giratoire afin de sécuriser un accès très proche et insuffisamment visible (absence d'îlot borduré, espace voirie mal défini et mal revêtu).